

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 23 Septembre 2025  
à 18h30



COMMUNE DE VENELLES

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

| NOMBRE DE MEMBRES              |             |                                   |
|--------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Ayant pris part à la délibération |
| 29                             | 29          | 29                                |

**PRESENTS :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHER, SYLVIE FEUGA.

**POUVOIRS :** PHILIPPE DOREY A ARNAUD MERCIER, ALAIN SOLAZZI A DENIS RUIZ, LIONEL TCHAREKLIAN A BERNARD ROUBY, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHER.

**Délibération n°**

**N° D2025-178**

**Objet**

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION VENELLES PROVENCE VOLLEY**

**Exposé des motifs :**

Par courrier du 19 août dernier, le club nouvellement créé Venelles Provence Volley (VPV) a formulé une demande de subvention auprès de la commune. Cette démarche intervient dans un contexte particulier marqué par la situation du Pays d'Aix Venelles Volley-Ball (PAVVB), placé en liquidation judiciaire le 11 juillet 2025.

À la suite de cette décision, le bureau exécutif de la Fédération Française de Volley-Ball, réuni le 30 juillet 2025, a acté le transfert des droits sportifs de la Nationale 2 ainsi que du secteur amateur du GSA (Groupement Sportif associatif) PAVVB vers le GSA VPV.

Considérant l'intérêt pour la commune de Venelles de maintenir une pratique féminine de haut niveau en volley-ball sur son territoire, la volonté affirmée de soutenir la formation des jeunes joueuses et de porter un projet sportif ambitieux visant à permettre à l'équipe de Nationale 2 de retrouver à terme l'élite, la mobilisation d'acteurs venellois passionnés à l'origine de la création de ce nouveau club, ainsi que la nécessité d'apporter une aide financière exceptionnelle afin d'assurer les fonds de roulement et de lancer la saison dans de bonnes conditions, il est proposé d'attribuer

au club Venelles Provence Volley une subvention exceptionnelle de 22 000 € (vingt-deux mille euros).

Cette aide a pour objectif de soutenir le lancement et la structuration du VPV, de garantir la continuité du volley-ball féminin de haut niveau à Venelles et de favoriser la formation des jeunes licenciées.

**Visas:**

**Où l'exposé des motifs rapporté :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association Venelles Provence Volley en date du 19 Août 2025,

**Le Conseil Municipal décide :**

- **D'ATTRIBUER** au club Venelles Provence Volley une subvention exceptionnelle d'un montant de 22 000 € (vingt-deux mille euros).
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous les actes à intervenir.

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ**

**26 VOIX POUR :** Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Marie-Annick AUPEIX, Bernard ROUBY, Valérie BUSSO, Denis RUIZ, Sylvie ANDRE, Nicolas CONRAD, Virginie GINET, Dominique ALLIBERT, Lionel TCHAREKLIAN, Martine HENON, David FERNANDEZ, Thibault DEMARIA, Brigitte CORDARO, Jean Charles FIARD, Christiane TCHAREKLIAN, Alain SOLAZZI, Gisèle GEILING, Olivier BRUN, Joseph TORCHIO.

**3 VOIX CONTRE :** Annie MOUTHER, Jean-Yves SALVAT, Sylvie FEUGA

**Le Maire de Venelles,**

**Arnaud MERCIER**



Certifié affiché du ..... au .....

Le directeur général des services,

Philippe SANMARTIN

Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20250926-DM2025\_0178-DE  
Date de réception préfecture : 26/09/2025